

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 DECEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois,
le 19 décembre,
à 14 h00*

Sur convocation du Conseil d'Administration, les adhérents de l'association **AST74** se sont réunis le mardi 19 décembre 2023 à 14h00 aux Pensières – 74290 – VEYRIER DU LAC pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Serge LESIMPLE, Président de l'Association, préside l'Assemblée Générale.

Une feuille de présence est remplie en début de séance par les adhérents présents. La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau.

L'ordre du jour arrêté par le Conseil d'Administration est le suivant :

- **Le budget prévisionnel et les tarifs 2024** présentés par Julian MARQUES, Trésorier de l'Association ;
- **Le vote des résolutions.**

L'ordre du jour sera alors épuisé et, pour terminer, la journée sera conclue par notre Président, Monsieur Serge LESIMPLE.

1. BUDGET PREVISIONNEL ET TARIFS 2024

Julian MARQUES prend la parole pour présenter le budget prévisionnel et les tarifs 2024 qui ont été validé par le Conseil d'Administration le 07/12/2023.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

PREVISION 2023 :

Concernant l'estimé au 31.12.2023 :

- Le total produits 2023 est en hausse à **19 754 000 euros** soit + 1 612 000 euros que l'année N-1 et + 1 485 000 euros que le budget 2023.
 - ✓ Le chiffre d'affaires 2023 est estimé à **19 710 000 euros.**
 - ✓ Les autres produits 2023 à **44 000 euros**
- Le total charges 2023 est en hausse à **19 290 000 euros** soit + 1 943 000 euros que l'année N-1 et + 1 041 000 euros que le budget 2023.
- Le résultat net est à **464 000 euros** soit – 331 000 euros que l'année N-1 et + 445000 euros que le budget 2023.

Je vais vous présenter le budget 2024 avec :

- L'analyse des achats, frais et services extérieurs
- Les charges du personnel
- Et autres postes

POSTE ENERGIES :

- Le poste énergies est estimé à **164 700 euros**. Il était estimé à 148 011 euros en 2023. Il comprend les postes suivants :
 - Eau : **7 700 euros**

- Electricité : **87 600 euros**
- Gaz : **43 400 euros**
- Carburant : **26 000 euros**

POSTE LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES :

- Le poste locations immobilières est estimé à **163 700 euros** dans le budget 2024, il était estimé en 2023 à 118 600 euros. Il comprend :
 - La location d'Archamps à partir de janvier 2024 pour **45 000 euros**. Cette location est due à un manque de bureaux pour le personnel du secteur du Genevois en attendant l'achat immobilier sur Archamps.
 - La location d'un espace coworking sur Thonon pour **11 000 euros**. Cette location est également due à un manque de bureaux pour le personnel du secteur du Léman en attendant l'achèvement des travaux du nouveau centre de Thonon les Bains regroupant les équipes de Thonon et d'Evian.
 - La fermeture du centre d'Annemasse BTP dont les bureaux sont transférés sur le centre de Ville la Grand pour – **19 350 euros** en 2024.

POSTE MATERIELS ET LICENCES :

Concernant le poste matériels et licences, le budget est réparti sur :

- Les locations de véhicules pour un montant de **144 000 euros** soit + 96 000 euros par rapport à l'année 2023. En effet, cette augmentation est liée aux véhicules de fonction attribués aux médecins dans le cadre d'un pack de fidélisation mise en place par la direction.
- Les locations de matériels informatiques et de matériels médicaux pour un montant de **180 400 euros**. Ce poste comprend principalement :
 - Les copieurs/imprimantes/scanner pour un montant de **130 000 euros**.
 - Les appareils d'examen complémentaires, les Visiolites (appareils test visuel) à hauteur de **35 000 euros**.
 - Le matériel poste pour **9 600 euros**.
- Enfin, les licences des logiciels informatiques (hors PADOA) pour un montant de **72 000 euros**.

POSTE MAINTENANCES :

Le poste maintenance est estimé à **2 065 000 euros**. Il était estimé en 2023 à 1 950 000 euros. Celui-ci comprend :

- Le logiciel métier PADOA pour un montant de **1 071 000 euros**, facturé à 7 euros par salariés suivis soit 153 000 salariés.
- Le stockage digital du DUERP mis à disposition des adhérents pour un montant de **350 000 euros**.
- Le SIRH, logiciel spécifique à la fonction des ressources humaines, pour un montant de **54 000 euros**.
- La maintenance de notre fournisseur ACCESS au niveau de la téléphonie pour un montant de **338 500 euros**.
- Les maintenances diverses à hauteur de **251 600 euros** dont :
 - Transfert d'ACCESS vers ORANGE pour 91 000 euros.
 - ARCADIE/SAGE/SIALE/AXE, logiciels de comptabilité pour 52 400 euros.
 - L'assistance à la certification et RGPD pour 39 300 euros.

POSTE ENTRETIENS/REPARATIONS DES BATIMENTS :

Le budget du poste entretiens/réparations des bâtiments :

- Nettoyage des locaux pour un montant de **345 000 euros**
- L'agencement/réparation des locaux d'Annecy/BTP et Léman pour un montant de **56 000 euros**.

FRAIS DE FORMATION ET DE DEPLACEMENTS :

- Les frais de formations sont estimés à **205 500 euros**
- Les frais de déplacement à **285 000 euros**.

CHARGES DE PERSONNEL :

Concernant les charges de personnel,

- La masse salariale est estimée à **9 900 300 euros** soit + 830 000 euros que l'année N-1. Elle comprend :
 - 5 départs à la retraite soit **85 000 euros** d'indemnités retraite
 - L'embauche d'une DRH
 - La création de 2 pôles soit **306 000 euros**
 - Un intéressement en 2024 pour **360 000 euros**.
- Les charges sociales sont estimées à **4 349 000 euros** soit – 150 000 euros que l'année N-1 comprenant :
 - Un versement IFC (indemnités de fin de carrière) en 2023 de – **370 000 euros**. Il est à noter que ce versement sera nul en 2024.
 - Une augmentation liée à la hausse de la masse salariale.

CREATION D'UN POLE INFIRMIER :

Pour répondre au retard des visites infirmiers actuellement non honorées, le Conseil d'Administration a validé la création d'un pôle infirmier avec l'embauche en 2024 d'un cadre infirmier qui aura pour rôle de manager les infirmiers + 2 infirmiers qui réaliseront des visites infirmiers sur les portefeuilles en retard de visite.

L'impact de ce pôle infirmier est estimé à **155 600 euros**.

CREATION DU POLE PREVENTEUR :

Le Conseil d'Administration a également validé la création d'un pôle de préventeurs spécifiquement des THSE (Techniciens Hygiène Sécurité et Environnement) dont leur rôle sera de réaliser la création ou la mise à jour des fiches d'entreprises. En effet, actuellement seulement 20% des fiches d'entreprise de nos adhérents sont à jour. Je rappelle que la loi du 2 août 2021 nous demande que toutes les fiches d'entreprise soient réalisées tous les 4 ans sur l'ensemble de nos adhérents.

Ce pôle, prévu au 2^{ème} trimestre 2024, sera composé de 4 THSE et l'impact salarial est estimé à **151 000 euros**.

AUTRES CHARGES :

- Les frais de recrutement sont estimés à **49 000 euros**
- Les cotisations à **62 000 euros** décomposées de la façon suivante :
 - Médecins/Infirmiers pour **14 000 euros**.
 - Cotisation à PRESANSE pour **48 000 euros**.
- Les amortissements à **499 000 euros** comprenant :
 - Les amortissements de constructions pour **265 000 euros**,
 - Les amortissements de matériel de bureau et mobiliers pour **62 000 euros**,
 - Les amortissements liés aux agencements pour **46 000 euros**.
- Le poste téléphonie/affranchissement à **74 000 euros** dont :
 - **44 000 euros** pour les frais de téléphonie
 - Et **30 000 euros** de frais d'affranchissements.
- Les droits notariés sur acquisition du site d'Archamps à **40 000 euros**
- Les intérêts sur prêts à hauteur de **185 700 euros**
- Les charges exceptionnelles et la Valeur Nette Comptable des immobilisations cédées à **13 700 euros**
- Enfin l'impôt société est estimé à **9 600 euros**.

TOTAL CHARGES :

Le total charges 2024 est estimé à **20 024 000 euros** avec :

- Des charges d'offres complémentaires à neutraliser :
 - Le DUERP digitalisé à **350 000 euros**
- Des charges et produits exceptionnels à neutraliser avec :
 - Le pôle infirmiers à **151 000 euros**,
 - Le pôle préventeurs à **156 000 euros**,
 - Et la réallocation de plus-value des locaux de St Julien pour un montant de **471 000 euros**.

Ce qui amène à un total charges à financer au titre de l'offre socle de **18 896 000 euros**.

Le nombre de salariés facturés est de 160 000 salariés.

Les cotisations 2024 seront calculées de la façon suivante : le total charges à 18 896 000 euros/160 000 = 118.10 euros de cotisation par salarié.

Cette cotisation per-capita est la même que celle de 2023, il n'y a pas de hausse de tarification.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2024 est estimé à **19 512 000 euros**.

Il comprend :

- Les cotisations en per-capita décomposées de la façon suivante : 118.10€ x 160 000 salariés facturés soit **18 896 000 euros**.
- Le stockage digital du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) soit **466 000 euros**.
Je rappelle qu'il existe aujourd'hui une offre complémentaire à l'offre socle, il s'agit de la possibilité pour nos adhérents de digitaliser leur DUERP. L'accompagnement à la réalisation d'un DUERP est compris dans la cotisation de l'offre socle. Par contre, les adhérents ont l'obligation de digitaliser et de le conserver 40 ans leur DUERP et les différentes versions. La possibilité de répondre à cette obligation est proposée à nos adhérents en option pour 50 euros HT par an.
- Les pénalités c'est-à-dire les frais d'adhésion, les frais de ré-adhésion et les pénalités d'absences sont estimés à **300 000 euros**
- Et enfin l'impact des remises multi-employeurs est estimé pour l'année 2024 à **150 000 euros**

Concernant cette remise, elle est une obligation depuis le décret du 30 juin 2023 relatif au suivi de l'état de santé des travailleurs ayant plusieurs employeurs (art D.4624-59). Il s'agit d'identifier les salariés ayant plusieurs employeurs pour un même poste avec le même risque donc le même suivi et en même temps.

Les employeurs de ces salariés sous réserve des trois conditions précitées (même emploi, même risque, au même moment) peuvent bénéficier d'un partage de la cotisation amenant notre service à opérer une remise une fois par an.

AUTRES PRODUITS :

- Les produits financiers / placement CAT+ divers sont estimés à **39 000 euros**
- Le produit exceptionnel sur cession du bâtiment de St Julien en Genevois est estimé à **485 000 euros**
- Les produits divers à **14 000 euros**.

RESULTAT DE L'EXERCICE

- Nous obtenons donc un total produits en 2024 à **20 050 000 euros**.
- Le total charges 2024 est estimé à **20 024 000 euros**.
- Le résultat de l'exercice est construit avec un résultat prévisionnel positif de **26 000 euros** sur 463 940 euros estimé sur l'année N-1.
- Le résultat 2024 est en adéquation avec le tarif retenu PER CAPITA qui nous amène :
 - à un équilibre financier de l'association,
 - pas d'évolution de la cotisation malgré l'inflation,
 - autofinancement des moyens nécessaires pour résorber les retards.

INVESTISSEMENTS :

Les investissements en 2024 sont :

- L'acquisition du local d'Archamps pour **571 200 euros**,
- Les travaux du local d'Archamps pour **250 000 euros**,
- La vente du local de St Julien en Genevois pour **485 000 euros**,
- L'acquisition du matériel médical pour **43 000 euros**,
- Et l'acquisition du matériel informatique pour **100 000 euros**.

TARIFS 2024

Je continue ma présentation avec les tarifs en vigueur. Conformément à la loi, les services de santé au travail font l'objet d'une cotisation proportionnelle au nombre de travailleurs suivis comptant chacun pour une unité.

Cette cotisation pour AST74 en 2023 était de 118.10€ par salarié suivi.

Il est à noter qu'il ne s'agit pas du prix d'une visite. Ce tarif comprend le suivi individuel, l'évaluation des risques professionnels et la prévention de la désinsertion professionnelle.

- Les droits d'entrée pour un nouvel adhérent sont de 32€ par salarié.
- Les frais de réadhésion pour une entreprise radiée pour « non-déclaration » sont de 118.10€ par salarié.
- Les frais de réadhésion pour une entreprise radiée pour « non-paiement » sont de 32€ par salarié.
- Les absences non excusées aux visites médicales sont facturées 85€.

Enfin, le stockage digital du DUERP, comme expliqué précédemment, est de 50 € HT par an par adhérent.

2024	
	
Offre Socle	
Cotisation annuelle per capita par salarié	118,10 €
Offre Complémentaire	
Stockage digital DUERP	50 €
Pénalités	
Droit d'entrée Nouveaux adhérents par salarié	32 €
Réadhésion par salarié pour Entreprise radiée pour "non déclaration" - régularisation N-1	118,10 €
Réadhésion Entreprise radiée par salarié pour retard de paiement	32 €
Absences	85 €

2. QUESTIONS/REPNSES

Serge LESIMPLE et Laurent HUYGHE répondent aux questions des adhérents avant le vote des résolutions.

3. VOTE DES RESOLUTIONS -

AST 74 a convoqué **15 258** entreprises adhérentes représentant **18 600** voix pour **144 060** salariés.

Présents :

Le nombre d'entreprises présentes est de **22** représentants soit **90 voix** pour **1513** salariés.

Pouvoirs :

Le nombre d'entreprises représentées par un pouvoir est de **136** entreprises représentant **432** voix pour **6 913** salariés dont :

- **21 voix** données à Monsieur BARATAY Bernard
- **11 voix** données à Monsieur BECAVIN Serge
- **7 voix** données à Monsieur BRET Daniel
- **46 voix** données à Monsieur DEKERLE Benoît
- **28 voix** données à Madame DELATTRE Michele
- **247 voix** données à Monsieur LESIMPLE Serge
- **32 voix** données à Madame MERCY Sandrine
- **14 voix** données à Monsieur REY Pascal
- **26 voix** données à Monsieur TOUZOT Pascal

Soit un total de **158** entreprises représentant **522** voix pour **8 426** salariés.

Je rappelle que, selon l'article 18 du titre IV des statuts d'AST74, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix de ses membres présents ou représentés.

Après avoir entendu les comptes rendus et les explications fournies, les résolutions suivantes sont soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution

Approbation du budget prévisionnel 2024 présenté par notre Trésorier :

- ▶ Pour : **519 voix**
- ▶ Contre : **0 voix**
- ▶ Abstention : **3 voix**

Le budget prévisionnel 2024 est approuvé à la majorité par les adhérents présents et représentés.

Deuxième résolution

Approbation de la tarification 2024 présentée par notre Trésorier :

- ▶ Pour : **519 voix**
- ▶ Contre : **1 voix**
- ▶ Abstention : **2 voix**

La tarification 2024 est approuvée à la majorité par les adhérents présents et représentés.

4. POUR CONCLURE

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé.

Serge LESIMPLE remercie les administrateurs de Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle pour leur engagement.

L'Assemblée Générale étant terminée, nos équipes d'AST74 présents sont à votre disposition pour toute question.

Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire à 15h30

Laurent HUYGHE
Directeur Général



Serge LESIMPLE
Président

